

## **PUBLIC CONCERNE**

Tout public souhaitant maintenir sa qualification d'agent de prévention et de sécurité. Le renouvellement de la carte professionnelle est conditionné à la réalisation de la formation MAC APS. Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation de la formation MAC APS dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

## **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Maintenir et actualiser les compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Conformément à l'Arrêté du 27 février 2017 modifié :

- MAC SST \*
- 1. Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité
- 2. Compétences opérationnelles générales
- 3. Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes Juridique

## **PRE-REQUIS D'ENTREE EN FORMATION**

Etre détenteur de la carte professionnelle pour cette activité.

La formation est précédée d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions à réponse courte).

\* La personne titulaire d'une formation valide Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée du suivi du module MAC SST.

## **DUREE DE LA FORMATION**

**31 heures de formation avec MAC SST – 24 heures sans MAC SST** - Formation par groupe de 12 personnes maximum

**Formation non éligible au CPF**

**Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap :**



**Adaptation de la formation :** Salle de cours accessible (conforme réglementation accessibilité)

Possibilité de faire appel à un interprète et/ou un intermédiaire pour permettre l'accueil des personnes présentant une déficience.

**Note :** bien que la formation soit accessible, les épreuves certificative peuvent se révéler incompatibles à certains handicaps (voir ci-dessus)